Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_35-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°4
DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Décembre, à dix-huit trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles KEREZEON, Maire.

Date de convocation : le 17 Novembre 2025.

Etaient présent :

Messieurs : Gilles KEREZEON, Jean-Claude MARLE, Philippe LUCAS, Jean-Pierre PLOUHINEC, Marc LE BLOND, Francis VIEL, Henri BOSSER, Jean-Bernard YANNIC, Gérard MOURRAIN, Bernard LE QUERE.

Mesdames : Marie-Thérèse DUFOUR, Françoise SALIOU, Michèle LE GOFF, Dominique GUILLOU, Audrey MONFORT, BREMAUD Brigitte, CAMENEN Marie-Christine.

Absents :

Madame Karine MOURRAIN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude MARLE
Monsieur Serge LE GOUIL excusé
Madame Anne-Marie LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Gilles KEREZEON
Monsieur Anthony LE MEN a donné procuration à Madame Dominique GUILLOU
Madame Laurence CARRE a donné procuration à Monsieur Francis VIEL
Madame Maëva HECQUET a donné procuration à Madame Marie-Thérèse DUFOUR

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre d'absents : 06
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 22

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_35-DE

2025-12-03-35

BIGOUTHEQUE

Règlement intérieur et charte multimédia

Dans le cadre de son fonctionnement la « Bigouthèque » ou le réseau des bibliothèques du Haut Pays Bigouden propose de doter ces dernières d'un règlement intérieur, ainsi que d'une charte multimédia. Les projets correspondants sont joints à la présente délibération.

Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers. Ainsi, il précise notamment les modalités d'inscription au réseau, d'emprunt des documents, les règles de conduite dans les locaux.

La charte multimédia fixe quant à elle les modalités d'usage et les bonnes pratiques, les engagements des utilisateurs et la protection des données numériques.

Il est proposé d'approuver ces documents qui s'imposent aux usagers du réseau Bigouthèque et en particulier à ceux de la médiathèque de Plozévet.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve le projet de règlement intérieur de la Bigouthèque ;
- Approuve le projet de charte multimédia de la Bigouthèque ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces documents, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 03 Décembre 2025.

Le Maire,
Gilles KEREZEON.

